



# *Projet de Territoire*

## *2015-2020*

---

---

Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides  
Siège Administratif (pour tout courrier) :  
69 avenue Jean Jaurès 81160 ST JUERY  
Tél : 05 63 36 87 01 - Fax : 05 63 36 20 10  
*Siège social :*  
*2 rue du Gaz 81400 CARMAUX*

---

La loi 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, qui concerne les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auparavant constitués en Pays sous forme d'association loi 1901, nous a offert la possibilité de nous transformer en pôle d'équilibre territorial et rural.

L'Assemblée Générale de l'association du Pays de l'Albigeois et des Bastides, réunie le 25 juin 2014, s'en est saisie et a décidé, par délibération, d'engager la démarche de mise en place d'un pôle d'équilibre territorial et rural et de remplacer l'association par un syndicat mixte fermé, sur la base du périmètre constitué par les cinq communautés de communes-membres du Pays, afin de poursuivre et de renforcer la dynamique engagée il y a plus de 15 ans avec les communautés de communes et les acteurs locaux, déjà organisés en conseil de développement.

L'arrêté préfectoral du 20 novembre 2014 a autorisé la constitution du pôle d'équilibre territorial et rural, sur ce même périmètre, sous la dénomination de « Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides », qui s'est substituée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'association de Pays.

C'est une nouvelle étape importante, qui s'ouvre devant nous, avec en perspective le renforcement des coopérations avec et entre les communautés de communes, dans le cadre du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, qui exercera notamment les missions suivantes:

- Préparation et contractualisation des programmes de développement territorial avec la Région et le Département
- Préparation, animation et gestion du programme Leader et éventuellement d'autres programmes européens, que pourront lui confier les communautés de communes membres,
- Conduite de l'animation, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des actions du Plan Climat Energie Territorial,
- Conduite de toute mission, d'intérêt territorial, que pourrait lui confier une ou plusieurs des Communautés de Communes.

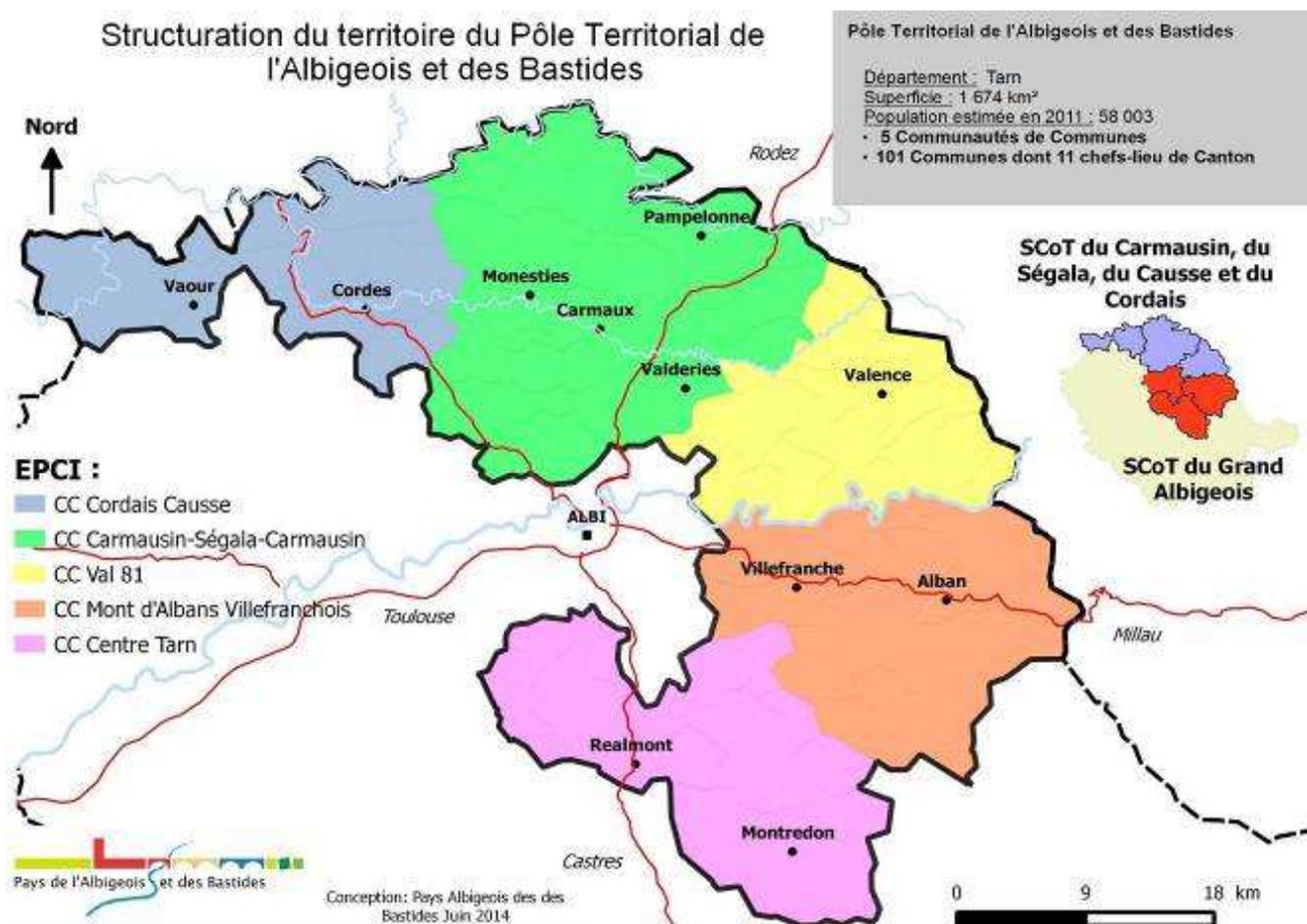
Le Projet de Territoire, qui concerne la période 2015-2020, engage l'ensemble des collectivités du territoire, dans une stratégie de développement partagée et détermine les conditions de sa mise en œuvre.

Il précise les actions structurantes, notamment en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique, qui seront conduites, soit par les Communautés de Communes membres, soit, à leur demande, par le Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Le Projet de Territoire, qui s'appuie sur un diagnostic global et partagé avec les acteurs locaux, à travers le conseil de développement territorial, peut également comporter des dispositions relatives à toutes questions d'intérêt territorial.

# 1. Le PETR et les communautés de communes

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural s'est substitué, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à l'association du Pays de l'Albigeois et des Bastides, sur le même périmètre déterminé par les cinq communautés de communes adhérentes, soit 100 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (depuis la constitution en commune nouvelle de Bellegarde et Marsal).



## Les communautés de communes:

- Communauté de Communes du Carmausin-Ségala : 33 communes, 30 455 habitants
- Communauté de Communes Centre Tarn : 16 communes, 11 023 habitants
- Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois : 14 communes (depuis la constitution en commune nouvelle de Bellegarde-Marsal), 6 409 habitants
- Communauté de Communes VAL 81 : 19 communes, 5 670 habitants
- Communauté de Communes du Cordais et du Causse : 18 communes, 4 751 habitants

Le pôle territorial appartient au bassin d'emploi Albi-Carmaux-Gaillac et entretient des liens privilégiés avec l'aire urbaine d'Albi, qui rayonne sur une partie grandissante de l'espace rural limitrophe. La population totale du territoire s'établit à **58 308 personnes en 2013**. (Insee).

La transformation de l'Association de Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural renforce de fait la coopération entre les 5 communautés de communes qui le compose et le PETR, en tant que syndicat mixte. Le cadre d'élaboration du Projet de Territoire permet de repréciser les objectifs partagés ainsi que les articulations et les complémentarités entre les différents échelons de la coopération intercommunale.

Lors de l'élaboration des statuts du PETR, il avait été déjà affirmé que les missions exercées, au lieu et place des communautés de communes, concernaient aussi bien la préparation, l'animation et le suivi-évaluation des programmes de développement territorial (contrat avec la région et le Département, programme Leader, Plan Climat Energie Territorial) ainsi que toute autre mission de coordination et d'animation que pourrait lui confier une ou plusieurs communautés de communes membres.

Des prestations de services pour les communautés de communes ou pour les communes (comme pour le Conseil en Energie Partagé, qui concerne 19 communes aujourd'hui) sont également possibles et un effort particulier devra être mené pour mettre en place de nouveaux mécanismes de mutualisation avec les communes et les intercommunalités, pour la gestion de projets ou de programmes partagés.

La mise en œuvre de la loi NOTRe (du 7 août 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) fixe aujourd'hui un seuil minimum de 15 000 habitants pour les communautés de communes, avec des dérogations pour :

- les EPCI comportant une majorité de communes classée en zone montagne (minimum de population ramené à 5 000 habitants)
- les EPCI à faible densité, pour lequel le seuil de 15 000 habitants est pondéré
- les EPCI de plus de 12 000 habitants qui viennent de fusionner.

Cependant, dans sa proposition de schéma directeur de coopération intercommunale, le Préfet du Tarn prévoit :

- d'élargir la Communauté de Communes du Cordais Causse à 3 communes du Carmausin-Ségala : Laparrouquial, Milhavet et Villeneuve sur Vère pour atteindre 5 307 habitants (pour 21 communes)
- de fusionner la Communauté de Communes VAL 81 avec le Carmausin-Ségala qui représenterait alors 34 504 habitants (pour 49 communes)
- de fusionner également la Communauté de Communes des Monts d'Alban-Villefranchois avec celle de Centre Tarn, qui représenteraient alors 16 927 habitants (pour 30 communes).

Dans l'attente de l'arrêté du schéma par le Préfet (prévu au 31/03/2016), les communes et communautés de communes peuvent proposer par délibération des modifications.

Il appartient ensuite à la commission départementale de coopération intercommunale, de retenir, sur la base des délibérations des communes et communautés de communes, des amendements au schéma avec une majorité qualifiée des 2/3 de ses membres...

Dans l'attente des arrêtés de périmètres définitifs des intercommunalités, à intervenir d'ici le 31/12/16 pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communautés de communes s'interrogent donc sur leur devenir et leur organisation future, alors qu'elles devraient toutes (mise à part le Cordais Causse) pouvoir bénéficier des adaptations prévues dans la loi.

Toujours d'après la loi NOTRe, les communautés de communes devraient exercer 7 nouvelles compétences obligatoires à terme, à savoir :

- **Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017,**
  - Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : à savoir création et entretien des zones d'activités, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme avec la création d'office de tourisme,
  - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens voyage
  - Collecte et traitement des déchets
  - Création et gestion de Maison des services publics (à titre optionnel seulement)
- **Au 26 mars 2017,** l'aménagement de l'espace avec le PLUI sauf opposition des communes
- **Au 1<sup>er</sup> janvier 2018,** la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- **Au 1<sup>er</sup> janvier 2020,** Eau et Assainissement

Si la plupart des communautés de communes ont déjà pris une partie de ces compétences à l'occasion des dernières fusions, il nous est apparu utile de faire un point aujourd'hui sur les compétences réellement exercées par les communautés de communes en place (voir ci-dessous).

Compétences	Intercommunalité	Statutaire	Exercée	Dispositifs, équipements ou services associés
Aménagement de l'Espace	Carmausin-Ségala	X	X	SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais, Création de zones d'aménagement concerté pour toute nouvelle zone à vocation économique
	Centre Tarn	X	X	SCoT du Grand Albigeois, PLUi Etudes prospectives
	Monts Alban Villefranchois	X	X	SCoT du Grand Albigeois, PLUi, projet de territoire (type Agenda 21 local), études préalables aux documents d'urbanisme, création de zones d'aménagement concertées, constitution de réserves foncières, exercice du droit de préemption Etudes prospectives, approbation des programmations liées au développement local
	VAL 81	X	X	SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais,
	Cordais Causse	X	X	SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais, Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire de plus de 5 ha Politiques contractuelles : Leader, Atouts Tarn, Contrat régional
Développement Economique	Carmausin-Ségala	X	X	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire : Croix de Mille, Les Pessageries, Jean Savy, Cokerie Entretien et aménagement de la base de loisirs de la Roucarié Animation économique : appui aux entreprises, accompagnement des communes, immobilier d'entreprises, soutien au développement agricole (fermes-relais et foires), participation SEM81 Office de tourisme intercommunal en régie directe : Actions de développement touristique : promotion du patrimoine (verre), aires de stationnement pour les camping-cars, signalisation touristique, sentiers de randonnée et aires de découverte Mise en valeur du petit patrimoine d'intérêt communautaire : Maison du Polonais, Passerelle Las Planques.
	Centre Tarn	X	X	Aménagement et gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire, Animation économique et appui aux porteurs de projets, Création et gestion de l'espace intercommunal Centre Tarn – coordination des partenaires économiques Actions de développement touristique d'intérêt communautaire en s'appuyant sur un office de tourisme intercommunal Création, aménagement, entretien et gestion de sentiers, de sites et d'équipements touristiques d'intérêt communautaire
	Monts Alban Villefranchois	X	X	Aménagement et gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire, Appui au développement d'entreprises et d'activités agricoles : accompagnement des porteurs de projets, accompagnement filières, immobilier d'entreprises, équipements et services inter-entreprises (ponts-basculés publics) Soutien au développement touristique : élaboration stratégie touristique et programme d'actions, mise en place d'un Office de Tourisme de Pôle (par la CCMAV ou par conventionnement avec d'autres collectivités) Accompagnement de manifestations contribuant à la promotion ou l'attractivité du territoire Services de proximité (commerces, services publics et services aux publics, ...) : veille et renforcement des commerces et services publics et au public

	<b>VAL 81</b>	X	X	Création d'espaces pour l'implantation et le développement d'entreprises et de services (sur la RD 903 ou sur l'accès à l'échangeur de Tanus) Aménagement, entretien et gestion du Pôle d'Activités Val 81 Soutien au développement touristique : stratégie touristique avec mise en place d'un Office de Tourisme de Pôle par conventionnement avec d'autres collectivités, soutien aux Syndicats d'Initiatives de terrain
	<b>Cordais Cause</b>	X	X	Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités d'intérêt communautaire : Base de Loisirs du Garissou Création d'ateliers-relais Actions de développement touristique : promotion, valorisation du terroir, promotion et commercialisation de produits locaux Accueil et information touristique à travers l'Office de Tourisme Intercommunal (EPIC) Soutien aux agences postales de Penne, Milhars, Cordes sur Ciel et Les Cabannes
<b>Protection et mise en valeur de l'environnement</b>	<b>Carmausin-Ségala</b>	X	X	Collecte, traitement, tri et valorisation des déchets ménagers et assimilés Gestion des milieux aquatiques : à travers les syndicats mixtes de rivière du Viaur, du Cérou-Vère et du Tarn Gestion de l'assainissement autonome dans le cadre d'un SPANC
	<b>Centre Tarn</b>	X	X	Collecte, traitement, tri et valorisation des déchets ménagers et assimilés Gestion de l'assainissement autonome dans le cadre d'un SPANC Participe au Syndicat Mixte Rivière Tarn et au Syndicat Mixte du bassin de l'Agout Gestion du programme opérationnel de l'Agenda 21 du Réalmontais
	<b>Monts Alban Villefranchois</b>	X	X	Collecte, traitement, tri et valorisation des déchets ménagers et assimilés, Etudes d'intérêt général concernant la gestion intégrée des rivières Tarn, Dadou et Rance et leur bassin versant Inventaire des sentiers de randonnée et études d'aménagement des sentiers et d'espaces de nature ouverts au public Gestion durable de la ressource bois : plans de massif, actions de connaissance du bocage et aide à sa préservation, création et gestion de réseaux de chaleur bois Gestion de l'assainissement autonome dans le cadre d'un SPANC Etudes sur l'intérêt de transférer les services d'assainissement collectif ; Opérations pilotes ou expérimentales liées aux milieux naturels présentant un intérêt écologique ou paysager ; Création et gestion de réseaux de chaleur bois
	<b>VAL 81</b>	X	X	Gestion de l'assainissement autonome dans le cadre d'un SPANC Participe au Syndicat Mixte Rivière Tarn et à son programme d'actions
	<b>Cordais Cause</b>	X	X	Entretien et création de sentiers et de circuits d'itinérance douce Gestion intégrée et durable de l'eau et des rivières : à travers le syndicat mixte de rivière du Cérou-Vère Collecte, traitement, tri et valorisation des déchets ménagers et assimilés Gestion de l'assainissement autonome dans le cadre d'un SPANC
<b>Politique du logement et du cadre de vie</b>	<b>Carmausin-Ségala</b>	X	X	Aménagement, entretien et gestion des aires permanentes d'accueil des gens du voyage Mise en œuvre d'un PLH, d'une OPAH ou d'un PIG Fonds de concours pour la réalisation de logements locatifs sociaux Mise en œuvre du contrat de ville
	<b>Centre Tarn</b>	X	X	Participe aux politiques du logement contractualisées avec l'Etat Accompagne les communes au titre des opérations « cœurs de village » avec assistance à maîtrise d'ouvrage et mise en place d'opération façades Soutien aux projets associatifs d'intérêt communautaire

	<b>Monts Alban Villefranchois</b>	X	X	Etudes et opérations de mise en valeur du patrimoine bâti, Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Gestion des logements locatifs communautaires Accompagnement technique des communes dans le domaine de l'habitat, du montage d'actions pilote de réhabilitation de l'habitat ou de centres bourgs et mise en place de plateformes d'information et de conseil « habitat » à destination de la population Elaboration, suivi et coordination de la stratégie territoriale de mobilité en partenariat avec le département, la région et les organismes compétents Gestion du service de transport à la demande
	<b>VAL 81</b>	X	X	Etudes sur l'habitat, mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Gestion des logements locatifs communautaires
	<b>Cordais Causse</b>	X	X	Investissement et fonctionnement des écoles préélémentaires et élémentaires des communes adhérentes dont cantine, transports scolaires (y compris ceux du secondaire) et accueil péri scolaire Gestion de la cuisine centrale de Fontbone et fourniture de repas Mise à disposition d'un agent d'entretien aux petites communes n'ayant pas d'employé municipal
<b>Voiries</b>	<b>Carmausin-Ségala</b>	X	X	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
	<b>Centre Tarn</b>	X	X	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
	<b>Monts Alban Villefranchois</b>	X	X	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire + assistance technique pour la gestion des voies intercommunales et l'appui aux communes pour le suivi des voies communales
	<b>VAL 81</b>	X	X	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
	<b>Cordais Causse</b>	X	X	Création, aménagement et entretien de la voirie intercommunale
<b>Action sociale</b>	<b>Carmausin-Ségala</b>	X	X	Organisation et gestion du service de transport à la demande Politique petite enfance, enfance, jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (coordination des acteurs éducatifs locaux, mise en œuvre du projet éducatif territorial) Réseau d'assistantes maternelles, structure multi-accueil, accueil de loisirs sans hébergement, actions à destination des jeunes, aide aux enfants scolarisés dans un collège ou lycée (même hors territoire) Actions d'animation globale : par convention d'objectif avec les centres sociaux Service d'hébergement temporaire Animation d'un dispositif d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi Animation et coordination du Contrat Local de Santé Centre Intercommunal d'Action Sociale
	<b>Centre Tarn</b>	X	X	Développement et maintien des services sociaux, notamment : petite enfance, enfance, jeunes et personnes âgées Coordination des politiques sociales et des services à la personne, dans le cadre du Relais de Service Public

	<b>Monts Alban Villefranchois</b>	X	X	Etude pour la mise en place d'un Centre Communal d'Action Sociale Etude, construction, aménagement, entretien et gestion des équipements communautaires à destination des personnes âgées : MARPA de Villefranche d'A, Foyer-Logement d'Alban Petite enfance – jeunesse : préparation, mise en œuvre et coordination de la politique enfance-jeunesse, études sur l'accueil petite-enfance et accueil extra-scolaire et accompagnement des services péri-scolaires proposés par les communes, construction aménagement et gestion des structures petite enfance d'intérêt communautaire Création et gestion du centre de ressources scientifique du Fraysse Gestion administrative des réseaux d'écoles
	<b>VAL 81</b>	X	X	Soutien financier au service de portage de repas à domicile Mise à disposition de locaux à des organismes assurant des permanences en faveur des publics ayant des difficultés d'accès à l'emploi Construction aménagement et entretien de structures petite enfance et enfance d'intérêt communautaire et soutien aux structures de gestion
	<b>Cordais Causse</b>	X	X	Action sociale d'intérêt communautaire : services petite enfance et enfance-jeunesse (Centre de Loisirs Arc en Ciel, Crèche La Coccinelle, CLAE de Vaour, Jardin d'enfants et classe passerelle de Milhars), Actions en direction des personnes âgées (C'Vital et foyer d'action sociale du Ségala), Centre Social Cordes-Vaour
<b>Equipement culturels et sportifs</b>	<b>Carmausin-Ségala</b>		X	Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Musée Centre d'art du Verre, Cinéma, Centre aquatique, installations sportives du domaine de la Verrerie Politique culturelle : soutien au réseau intercommunal des médiathèques valorisation du patrimoine matériel et immatériel, soutien aux manifestations et évènements culturels d'intérêt communautaire, partenariats avec la Scène Nationale et l'ADDA du Tarn
	<b>Centre Tarn</b>	X	X	Aménagement et gestion d'une Médiathèque intercommunale avec Cyberbase et mise en réseau avec antennes à Lombers et Montredon-Labessonnié Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
	<b>Monts Alban Villefranchois</b>	X	X	Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : salle omnisports d'Aban et gymnase, médiathèques d'Alban., Villefranche et leurs antennes, salle d'exposition de Villefranche salles et espace d'animation culturelle de l'ancien petit séminaire de Massals, acquisition et gestion d'un parc de matériel mutualisé, aide à la formation musique et danse avec le Conservatoire, coordination d'activités associatives
	<b>VAL 81</b>	X	X	Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'une médiathèque intercommunale avec mise en réseau
	<b>Cordais Causse</b>	X	X	Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dont Médiathèque du Pays Cordais, Théâtre du Colombier, Médiathèque de Vaour
<b>Incendie et Secours</b>	<b>Carmausin-Ségala</b>	X	X	Contribuer aux dépenses obligatoires de personnel et de matériel du SDIS
	<b>Cordais Causse</b>	X	X	Prise en charge des cotisations incendie et secours des communes adhérentes

<b>Technologie de l'Information et de la Communication</b>	<b>Carmausin-Ségala</b>	X	X	Aménagement numérique du territoire dans le cadre du SDAN SIG intercommunal
	<b>Centre Tarn</b>	X	X	Gestion de la Cyber Base Etude, réalisation et gestion de réseaux publics de desserte numérique
	<b>Monts Alban Villefranchois</b>	X	X	Aménagement numérique du territoire Traitement des points noirs sur les réseaux téléphoniques et audiovisuels Amélioration de la connaissance du territoire, gestion de données du territoire et soutien des communes dans la maîtrise de l'information
	<b>VAL 81</b>	X	X	Etude pour la mise en place d'un schéma de déploiement de desserte numérique sur le territoire intercommunal

## **2. La démarche d'élaboration du Projet**

2015 a été d'abord l'année d'installation des instances de décision et de concertation du nouveau syndicat mixte :

- Installation du comité syndical, élection du Président des vice-présidents et du bureau
- Mise en place d'un règlement intérieur et constitution des commissions permanentes, ouvertes aux membres du nouveau conseil de développement :
  - Commission 1 : « Administration Générale – Finances - Personnel »
  - Commission 2 : « Economie –Tourisme - Emploi/ Formation »
  - Commission 3 : « Agriculture et Circuits courts »
  - Commission 4 : « Habitat – Urbanisme – Aménagement de l'espace »
  - Commission 5 : « Climat – Energie – Environnement »
  - Commission 6 : « Services – Santé - Equipements numériques »
  - Commission 7 : « Culture et Communication »
- Mise en place du nouveau Conseil de Développement Territorial, composé de 44 membres et organisé en deux collèges:
  - Acteurs locaux, proposés par les communautés de communes, à raison de 32 personnes, avec une répartition territoriale équilibrée entre les 5 communautés de communes
  - Chambres consulaires, organisations syndicales, organismes professionnels et associations qualifiées, à raison de 12 personnes

Il a été demandé aux communautés de communes, de proposer (avec leur accord) pour le collège «acteurs locaux » une liste de 5 à 10 personnes par communauté de communes, ces acteurs, habitant et ou agissant sur le territoire du PETR, ne devant avoir aucun mandat exécutif public.

Par ailleurs, différents organismes départementaux ont été sollicités pour désigner des représentants. En ce qui concerne les associations qualifiées, il a été proposé de faire appel à l'ADEART (avec qui on travaille sur les produits locaux et la restauration collective) et à l'ATTER (pour le tourisme en milieu rural).

La liste des membres du conseil de développement territorial a été arrêtée par le comité syndical du 1er octobre.

Le conseil de développement a pu ensuite se constituer en bureau et élire son président et sa vice-présidente.

- Inscriptions dans les différentes commissions : 55 élus communautaires ou municipaux, d'un côté, et 44 membres du conseil de développement se sont inscrits pour pouvoir être partie-prenantes dans la définition des orientations de développement du Pôle Territorial. Présidées par un vice-président ou un membre du bureau délégué, elles ont été mobilisées autour du projet de territoire,

Conformément aux statuts et aux règles de fonctionnement d'un PETR, suite à la mise en place des commissions thématiques et du conseil de développement, une démarche participative a été mise en place pour l'élaboration du Projet de Territoire 2015-2020.

En s'appuyant sur le diagnostic territorial, qui avait mené pour répondre à l'appel à projet Leader en 2014, ainsi que dans le prolongement de la proposition du nouveau contrat avec la Région, 3 séquences d'ateliers thématiques ont été organisées entre le mois d'octobre et le mois de novembre, sur les thèmes suivants:

- Économie-Emploi-Insertion
- Services-Santé - Vieillesse
- Climat-Énergie
- Tourisme
- Urbanisme durable et habitat
- Culture
- Circuits courts alimentaires
- Mobilité et équipements numériques

Ces 8 ateliers thématiques ont mobilisé une soixantaine d'élus et membres du conseil de développement pour aboutir à un document de synthèse, qui a été présenté en session plénière le 1er décembre à Villefranche d'Albigeois.

La trame du projet de territoire (Stratégie - Axes et mesures) a été ensuite validée en comité syndical du 10 décembre 2015. Elle s'inscrit dans le prolongement des orientations du programme Leader et du CRU 2015-2017.

Sur l'accès au numérique, il a été rappelé la nécessité d'investir dans les réseaux et de développer les services numériques à la population (dans les lieux publics, les mairies) qui nécessitent un accompagnement humain...

La question de la nécessaire articulation avec l'agglomération a été soulignée sur plusieurs champs et particulièrement dans le domaine du développement touristique.

Une rencontre avec chaque communauté de communes (élus et techniciens) a été souhaitée afin de s'assurer de la cohérence du projet de territoire avec les orientations et les projets de chaque communauté de communes.

Ces rencontres ont permis de valider globalement les orientations et les mesures proposées et d'actualiser les informations sur les projets des intercommunalités et des communes pour la période 2016-2018.

Un tableau de synthèse a été mis à jour (voir en annexe). Il sera à compléter avec les projets des communes dont on n'aurait pas connaissance à ce jour.

Le Projet de Territoire s'articule ainsi autour de 4 axes :

- Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie
- Soutenir l'économie locale et l'emploi
- S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte
- Construire un territoire équilibré, solidaire et ouvert

Concernant ce 4ème axe, il a été souligné en bureau la nécessité de développer de nouveaux partenariats avec l'agglomération albigeoise, avec la communauté d'agglomération, en particulier sur les questions du tourisme, des circuits courts alimentaires, et si possible de la mobilité et des déplacements.

En ce qui concerne le calendrier, le Projet de Territoire (avant validation en comité syndical) doit être présenté pour avis au Conseil de Développement et à la Conférence des Maires.

Les 5 communautés de communes devront ensuite délibérer.

### 3. Les principaux éléments du diagnostic

Le territoire a longtemps perdu de la population, cependant depuis 1999, l'arrivée de nouvelles populations, se traduit par une croissance démographique de l'ordre de 10 %.

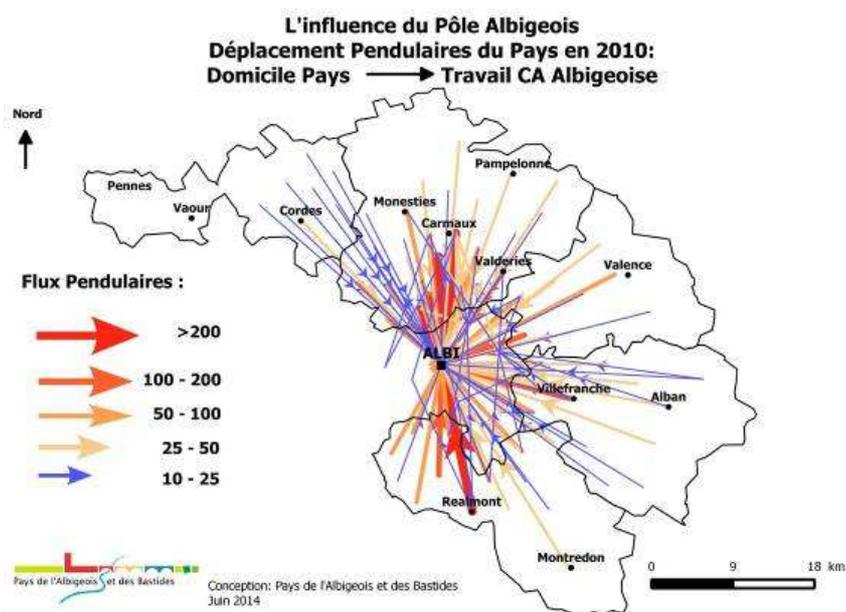
Ce renouveau démographique correspond à essentiellement à l'arrivée de **jeunes ménages actifs avec des enfants**. Le secteur sous influence directe de l'aire urbaine d'Albi, de l'A68, de l'axe Toulouse-Rodez et de l'axe Albi-Castres pour le Sud, voit sa population augmenter de façon significative (plus de 14 % pour le Centre Tarn).

A l'inverse, certaines communes les plus éloignées du pôle albigeois, au nord et au sud-est, sont toujours en perte de population.

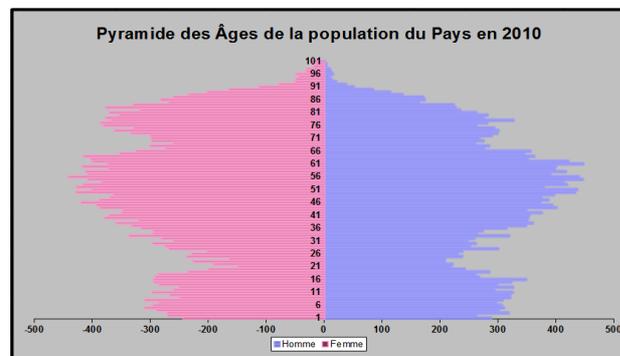
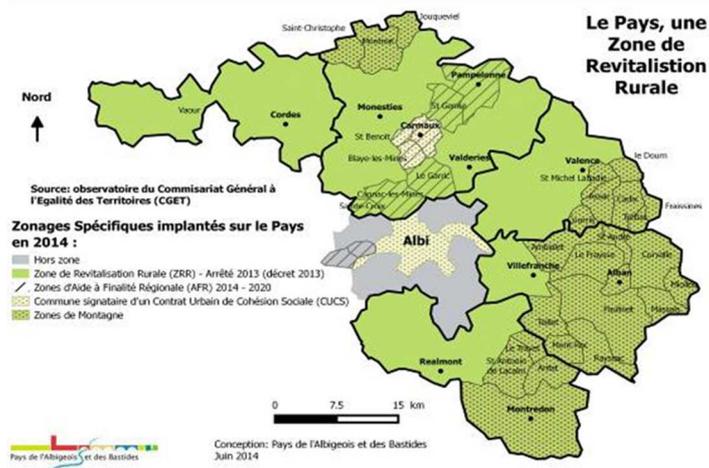
Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est fortement polarisé par l'aire urbaine d'Albi et et à un degré moindre par celle de Carmaux .



Au sein du bassin d'emploi Albi-Carmaux-Gaillac, ce sont les relations avec le pôle albigeois qui sont les plus importantes : **30 % des actifs résidents vont travailler sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois**.



Avec 63 communes sur 101 qui ont une densité inférieure à 25 hab/km<sup>2</sup> et 17 communes de moins de 10 hab/km<sup>2</sup>, le territoire est à dominante rurale, avec des secteurs à faible voire très faible densité. Ainsi, exception faite de trois communes du Carmausin (Carmaux, Saint-Benoît et Blaye les Mines), l'ensemble du territoire est classé en Zone de Revitalisation Rurale. De plus, 8 communes (au nord et au sud de Carmaux) bénéficient des Aides à Finalité Régionale (AFR). Un quart des communes (25 communes sur 101), soit 35% de la superficie du territoire, sont classées en zone de montagne (Massif Central).



Le territoire a une population globalement vieillissante avec 32 % de plus de 60 ans **et même 15 % de plus de 75 ans** avec **seulement 20% de moins de 20 ans**. (Indice de vieillissement PTAB de 155 contre 122 pour l'espace rural de la Région)

L'emploi est essentiellement tourné vers le secteur tertiaire, qui représente plus de 63% des emplois locaux. Cependant, l'économie agricole occupe encore plus de 15 % des emplois (21% en 1999). L'économie du territoire correspond **aujourd'hui à une économie présenteielle**, qui concerne plus de 60% de l'ensemble des activités, et qui se diffuse sur l'ensemble du périmètre, en relation avec le développement d'**une économie sociale des services à la personne**.

**Avec 23 573 actifs en 2010**, le taux d'activité de la population en âge de travailler est dans la moyenne départementale à près de 71%

Quand on analyse le ratio entre les emplois locaux (15 021) et les actifs résidents sur le territoire et ayant un emploi (20 944), on voit émerger un certain nombre de pôles locaux attractifs du point de vue de l'activité : notamment Cordes sur Ciel, Valence d'Albi ou Alban.

Par ailleurs, l'analyse des déplacements domicile-travail indique que :

- 55% des actifs vivent et travaillent au sein du territoire
- 45% des actifs résidents sur le territoire travaillent à l'extérieur (majoritairement sur l'agglomération albigeoise)
- 27% des emplois locaux sont occupés par des actifs résidents à l'extérieur du territoire



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une attractivité résidentielle et touristique : de nouveaux arrivants jeunes et actifs</li> <li>▪ Un cadre de vie de qualité: services, animations, culture et environnement</li> <li>▪ Des ressources naturelles et patrimoniales préservées</li> <li>▪ Un bassin d'emploi et de consommation de 150 000 habitants</li> <li>▪ Une économie de services créatrice d'emplois (dont économie sociale)</li> <li>▪ Un tissu de TPE bien réparties sur le territoire</li> <li>▪ Une agriculture dynamique et des productions agricoles de qualité</li> <li>▪ Des intercommunalités organisées autour de bassins de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un vieillissement marqué</li> <li>▪ Des revenus modestes et une frange de la population en difficulté d'insertion</li> <li>▪ Des situations d'enclavement, d'isolement, des problèmes de mobilité et d'accessibilité</li> <li>▪ Des besoins de création de services complémentaires et d'adaptation de services existants</li> <li>▪ Des retards d'équipement : connexion haut débit, production d'énergie renouvelable</li> <li>▪ Un manque de coordination des différents acteurs</li> <li>▪ Des besoins d'accompagnement renforcé des initiatives et des activités en place</li> <li>▪ Un déficit d'image avec des besoins de promotion, de communication et d'information</li> <li>▪ Un territoire très dépendant de l'agglomération</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuite du désenclavement Toulouse-Rodez</li> <li>▪ Un renouvellement de la population, moteur de changement</li> <li>▪ Développement des TIC et déploiement de nouvelles technologies</li> <li>▪ Les dispositifs et les programmes énergie-climat mis en place sur le territoire</li> <li>▪ Une organisation territoriale renforcée et un nouveau dialogue avec l'agglomération albigeoise</li> <li>▪ La présence du pôle de recherche et d'enseignement d'Albi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des retards d'investissement par manque de moyens et d'initiatives pour faire face aux nouveaux enjeux</li> <li>▪ Fermeture et appauvrissement du territoire</li> <li>▪ Possibilité de dégradation des ressources naturelles et du cadre de vie</li> <li>▪ Un certain essoufflement et des difficultés de renouvellement du bénévolat associatif</li> <li>▪ Un certain déséquilibre territorial interne</li> <li>▪ Une concurrence accrue avec les territoires voisins de proximité</li> </ul>

## Les principaux défis :

- **Soutenir l'attractivité résidentielle** à travers une politique dynamique et maîtrisée de l'habitat, du logement, de l'amélioration du cadre de vie et une offre de services adaptée (notamment pour les jeunes ménages)
- **Améliorer la qualité de vie et renforcer les solidarités** en prenant en compte le vieillissement de la population, les niveaux de revenus, les difficultés d'insertion sociale et professionnelle et les disparités territoriales
- **Soutenir l'économie locale et l'emploi**, à travers l'amélioration de l'accueil des entreprises, le développement d'une économie de proximité et de services, le soutien à l'émergence de systèmes alimentaires locaux et le développement d'une économie touristique (en lien avec les grands sites d'Albi et Cordes sur Ciel)
- **S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte**, pour devenir territoire à énergie positive en 2050, en agissant sur la rénovation énergétique du bâti, les mobilités et les déplacements et le développement de la production d'énergie renouvelable
- **Développer de nouveaux partenariats** avec l'agglomération albigeoise et les territoires voisins

## **4. La stratégie du territoire**

Le territoire de l'Albigeois et des Bastides, à la fois péri-urbain et rural, connaît un regain d'attractivité résidentielle, depuis les années 2000, ce qui s'est traduit par un renouveau démographique, autour de l'aire urbaine d'Albi, le long des axes majeurs et dans les bourgs les mieux desservis.

Les collectivités locales (communes et intercommunalités) ont, dans le même temps, beaucoup investi pour adapter et améliorer les services à la population, créer de nouveaux équipements modernes, qui ont aussi participé à la dynamisation de l'économie locale (artisanat-commerce, secteur du bâtiment).

Cependant les niveaux de revenus de la population du territoire, compte tenu d'un tissu économique fragilisé, ne produisent pas tous les effets escomptés en termes de création d'activités résidentielles et d'emploi local. La valorisation d'une économie résidentielle doit donc aussi être accompagnée d'un soutien au développement du système productif local : transmission-reprise des activités et services en place, appui au développement des entreprises locales et accueil d'entreprises nouvelles en création.

Les 8 ateliers thématiques participatifs, d'octobre-novembre 2015, ont permis de valider et d'enrichir le diagnostic, d'approfondir les enjeux et les problématiques et de préciser les mesures prioritaires.

### **Pour la période 2015-2020, quatre enjeux prioritaires :**

- **Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie** : réhabilitation et rénovation énergétique des logements, aménagement d'espaces publics et création de liaisons douces, dynamisation commerciale et amélioration continue des services à la population avec une attention particulière pour les problématiques santé et vieillissement, développement ou création de grands équipements culturels et sportifs, réorganisation de l'accueil et de l'information touristique et mise en valeur des sites majeurs (Contrat Grand Site)
- **Soutenir l'économie locale et l'emploi , à travers le développement d'une économie de proximité et le renforcement du tissu productif**: en renforçant l'attractivité des zones existantes (requalification, adaptation aux besoins des entreprises en place, équipements collectifs pour l'accueil de nouveaux entrepreneurs), en soutenant les actions collectives de transformation, de commercialisation et de valorisation des produits agricoles locaux, en lien avec la consommation locale, en soutenant le développement d'une économie du tourisme de séjour et d'activités.
- **S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte**: en accompagnant la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics, dans une démarche d'exemplarité, en facilitant l'émergence de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable, associant collectivités locales et citoyens, et en contribuant au développement des modes de déplacements doux.
- **Construire un territoire équilibré, solidaire et ouvert** : en veillant aux équilibres internes, au renforcement des solidarités et des actions communes entre les différentes collectivités et les différents acteurs, en initiant de nouvelles coopérations avec les territoires voisins sur des objectifs et des actions concrètes, en particulier avec l'agglomération albigeoise

Pour mettre en œuvre ce projet, l’articulation et la cohérence avec les orientations et les priorités de communautés de communes du territoire ont été recherchées.

Dans le cadre des missions confiées par les communautés de communes au PETR, différents dispositifs ou programmes ont été mobilisés et différents chantiers seront mis en œuvre, sur la période 2016-2020, en cohérence avec la stratégie globale de développement et les enjeux prioritaires qui ont été retenus.

<b>Enjeu 1</b>	<b>Développer l’attractivité et améliorer la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Requalifier les bourgs et renforcer les cœurs de ville</li> <li>Accompagner la rénovation du parc de logements</li> <li>Adapter les services aux besoins de la population et des nouveaux arrivants</li> <li>Bien vivre et vieillir sur le territoire</li> <li>Qualifier et diffuser l’offre culturelle</li> <li>Faciliter les mobilités et les usages du numérique</li> </ul>
<b>Enjeu 2</b>	<b>Soutenir l’économie locale et l’emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l’attractivité des zones d’activités existantes</li> <li>Soutenir le développement d’une économie de proximité</li> <li>Développer les circuits courts alimentaires de proximité</li> <li>Développer l’économie touristique</li> </ul>
<b>Enjeu 3</b>	<b>S’engager dans la transition énergétique pour la croissance verte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la sobriété énergétique et dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments</li> <li>Mobiliser les ressources locales pour la production d’énergie renouvelable</li> <li>Soutenir les initiatives pour le développement d’une économie circulaire</li> </ul>
<b>Enjeu 4</b>	<b>Construire un territoire équilibré, solidaire et ouvert</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à l’équilibre territorial et renforcer les solidarités</li> <li>Initier de nouveaux partenariats et coopérations</li> </ul>

Le projet de territoire se veut un document opérationnel qui se doit de répondre aux enjeux prioritaires.

Il fixe un cap commun entre les cinq communautés de communes constituant le périmètre et précise les actions qui seront conduites par le PETR, en cohérence avec les objectifs prioritaires et les projets des communautés de communes.

La mise en œuvre du projet de territoire fait l'objet d'un rapport annuel approuvé par le Comité Syndical et adressé à la conférence des maires, au conseil de développement territorial, aux cinq communautés de communes.

Le caractère opérationnel du projet de territoire impose de travailler dans un temps compatible avec l'action politique. C'est donc la durée du mandat (des délégués communautaires et des élus municipaux), qui constitue la période de référence, soit 2015-2020 (6 ans).

Au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, la nouvelle équipe refondera le projet de territoire en fonction de ses orientations, de ses priorités, de l'évolution du territoire et du bilan des actions portées par le PETR.

### ***Le rôle et les missions du PETR, ce que dit la loi :***

*L'article L5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. Le projet de territoire doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial. »*

## Axe1 : Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie

<b>Mesure 1 : Requalifier les bourgs et renforcer les cœurs de ville</b>	
Commissions concernées	<b>Habitat-Urbanisme-Aménagement de l'espace Climat - Energie- Environnement</b>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le cadre de vie des habitants par le biais d'un traitement qualitatif des espaces publics</li> <li>- Développer l'attractivité résidentielle et touristique des villes et centres-bourgs</li> <li>- Valoriser et conforter les équipements publics, les commerces et les services</li> <li>- Limiter l'usage de la voiture pour les petits déplacements en aménageant des liaisons douces en agglomération</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des accompagnements mis en place avec le CAUE pour le développement des liaisons douces et la définition de projets d'aménagement global</li> <li>- Appui à l'élaboration de schémas d'aménagement des espaces publics au niveau intercommunal</li> <li>- Recensement et accompagnement des projets communaux avec les communautés de communes concernées</li> <li>- Organisation de visites et de journées d'échange d'expériences</li> </ul>
Partenaires	Région, Département, Etat (DDT, DREAL), CAUE 81, ADEME
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme TEPCV pour le développement de liaisons douces dans les bourgs</li> <li>- Suivi des dispositifs d'intervention des partenaires financeurs</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Mise à disposition : chef de projet habitat-urbanisme</li> </ul>
Calendrier prévisionnel :	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 2 : Accompagner la rénovation du parc de logements</b>	
<b>Commissions concernées</b>	<b>Habitat-Urbanisme-Aménagement de l'espace Climat - Energie- Environnement Economie-Emploi-Formation</b>
<b>Objectifs stratégiques à l'horizon 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la capacité d'accueil locatif des villes et centres-bourgs, notamment dans les centres anciens</li> <li>- Accompagner la rénovation du parc de logements communaux : mise aux normes du confort, performance énergétique, accessibilité...</li> <li>- Développer le marché local de la rénovation du bâti ancien</li> <li>- Accompagner la qualification des entreprises locales du bâtiment</li> </ul>
<b>Actions envisagées par le PETR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation et accompagnement des communes pour la rénovation du parc de logements communaux</li> <li>- Suivi-évaluation des OPAH en cours en partenariat avec les communautés de communes concernées</li> <li>- Accompagnement des projets de rénovation des propriétaires privés</li> <li>- Préparer la mise en place de Programmes Locaux de l'Habitat pour une action ciblée sur le logement.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Région, Département, Etat, CAUE 81, ADIL, ANAH
<b>Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme TEPCV pour la rénovation énergétique qualitative des logements communaux</li> <li>- Déploiement de la plate-forme REHAB pour les particuliers avec un conseiller énergie dédié et un ambassadeur de l'efficacité énergétique</li> <li>- Mise à disposition : chef de projet habitat-urbanisme</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 3 : Adapter les services aux besoins de la population et des nouveaux arrivants</b>	
Commissions concernées	<b>Services - Santé - Equipements numériques Economie-Emploi-Formation</b>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accueil de jeunes ménages actifs avec des enfants</li> <li>- Adapter les services et les équipements enfance-jeunesse aux besoins de la population et des jeunes ménages</li> <li>- Mieux organiser l'accueil et l'information à la population</li> <li>- Contribuer au maintien des services de proximité</li> <li>- Accompagner l'adaptation de l'offre de services artisanale et commerciale à l'évolution des besoins et des modes de consommation</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les atouts du territoire en matière d'accueil de population (nouveau site internet)</li> <li>- Accompagnement des projets des collectivités (communes et intercommunalités) : structures d'accueil enfance-jeunesse, maisons et relais de services publics, espaces sociaux ou associatifs, équipements sportifs ou de loisirs d'intérêt communautaire, commerces multi-services</li> <li>- Mobilisation des réseaux associatifs et des habitants dans la définition des projets et la gestion participative des équipements</li> <li>- Encourager et accompagner la création de groupements de commande d'usagers (pour des achats groupés d'énergie ou de produits locaux par exemple) dans le cadre des maisons et relais de services au public ou des espaces associatifs...</li> </ul>
Partenaires	Région, Département, Etat, CAF-MSA
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du programme TEPCV pour la rénovation énergétique des bâtiments ouverts au public</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Mise à disposition : chef de projet programme Leader</li> </ul>
Calendrier prévisionnel :	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 4 : Bien vivre et vieillir sur le territoire</b>	
Commissions concernées	<b>Services - Santé - Equipements numériques Economie-Emploi-Formation</b>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les services au vieillissement de la population</li> <li>- Adapter et maintenir une offre de services de santé de qualité</li> <li>- Assurer le maintien des services de proximité</li> <li>- Améliorer l'accessibilité de l'offre de services artisanale et commerciale</li> <li>- Développer de nouveaux services et compétences pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (notion de « silver économie »)</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des projets des communautés de communes : diagnostics locaux, études de besoins, projets de maisons de santé pluridisciplinaires,</li> <li>- Mettre en place des projets de santé territorialisés : contrats locaux de santé</li> <li>- Engager une politique dynamique d'accueil de professionnels de santé : actions de promotion du territoire, expérimentation de dispositifs d'accueil de professionnels de santé en lien avec les équipements d'accueil en place ou en projet (maisons de santé pluridisciplinaires, maisons ou permanences médicales)...</li> <li>- Expérimenter l'introduction des nouvelles technologies « e-santé » : télésanté, télé-médecine, voire domo-médecine</li> <li>- Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées: à travers le repérage et l'accompagnement des personnes « fragilisées » (dans le cadre d'une action expérimentale)</li> <li>- Accompagner les démarches de soutien aux aidants naturels</li> <li>- Soutenir les associations employeuses du secteur médico-social et des services à la personne</li> </ul>
Partenaires	Région, Département, ARS, Chambre de Métiers, Facultés de Médecine
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du programme TEPCV pour la rénovation énergétique des bâtiments ouvert au public</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Mise à disposition : chef de projet programme Leader</li> </ul>
Calendrier prévisionnel :	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 5 : Qualifier et diffuser l'offre culturelle</b>	
Commissions concernées	<b>Services - Santé - Equipements numériques Economie-Emploi-Formation</b>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le rayonnement culturel du territoire</li> <li>- Coordonner et soutenir les dynamiques culturelles en lien avec les communautés de communes</li> <li>- Diffuser l'offre culturelle et en améliorer l'accès pour tous les habitants</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux projets de développement culturel des communautés de communes</li> <li>- Création, aménagement et équipement des lieux structurants de diffusion (Musée du Verre, Médiathèques...)</li> <li>- Appui à la valorisation du patrimoine culturel, en prenant en compte les cultures « populaires » et la culture occitane dans les actions de développement culturel</li> <li>- Appui à la mise réseau et soutien aux démarches collectives des acteurs culturels en lien avec les projets des communautés de communes</li> <li>- Mise en place de nouveaux outils, supports de diffusion culturelle et de promotion externe au territoire, en lien avec la politique de communication du territoire (nouveau site web interactif) pour mettre en valeur les initiatives et les événements (en lien avec le tourisme et le commerce local)</li> </ul>
Partenaires	DRAC, Région, Département, ADDA 81, Scène Nationale d'Albi
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du DLA en appui à la mise en place de collectifs d'acteurs</li> <li>- Mobilisation des chargés de mission culture des communautés de communes (Carmausin-Ségala, Centre Tarn, Monts Alban –Villefrancois)</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Mise à disposition : chef de projet programme Leader</li> </ul>
Calendrier prévisionnel :	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 6 : Faciliter les mobilités et développer les usages numériques</b>	
Commissions concernées	<b>Services - Santé - Equipements numériques Climat - Energie- Environnement Economie – Emploi - Formation</b>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès à l'emploi et aux services</li> <li>- Lutter contre l'isolement des personnes les plus vulnérables</li> <li>- Diminuer les impacts environnementaux des déplacements</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une étude globale mobilité-déplacement sur le territoire, en accord avec les communautés de communes, en impliquant les entreprises installées sur les zones d'activités, afin de définir un programme d'actions et les moyens d'accompagnement pour sa mise en œuvre</li> <li>- Accompagner les communautés de communes pour le déploiement des énergies nouvelles pour les déplacements : de type bornes de recharge électrique pour les voitures et/ou les vélos électriques</li> <li>- Soutien aux projets de déploiement des usages numériques dans les lieux d'accès public et les services publics</li> <li>- Suivi de l'évolution de l'offre d'accès au haut débit avec la</li> </ul>
Partenaires	Etat, ADEME, Région, Département (SPL Tarn Bus), SDET
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du programme TEPCV 2015-2018</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Mise à disposition : chef de projet programme Leader</li> </ul>
Calendrier prévisionnel :	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

## **Axe 2 : Soutenir l'économie locale et l'emploi**

<b>Mesure 7 : Améliorer l'attractivité des zones d'activités existantes</b>	
Commissions concernées	<b>Economie – Emploi - Formation</b>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'attractivité des zones existantes et améliorer l'image du territoire</li> <li>- Aménager les zones inscrites au STIE (Schéma Territorial des Infrastructures Economiques) pour accompagner le développement des entreprises</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des projets des communautés de communes : extension, requalification, mise en valeur paysagère, signalisation, immobilier d'entreprise, équipements collectifs et services communs, accès au Très Haut Débit...</li> <li>- Appui à l'accueil et l'accompagnement des créateurs</li> <li>- Mise en place d'une étude globale sur la signalisation économique du territoire</li> <li>- Préparer la mise en place d'une politique commune de promotion des zones d'activités à l'échelle du Pôle Territorial, en complémentarité avec l'Albigeois</li> <li>- Intervenir auprès de la nouvelle Région pour la mise en place de nouveaux dispositifs d'appui au développement et à la promotion des zones d'activités dans les territoires ruraux</li> </ul>
Partenaires	Etat, Région, Département, CCI, Chambre de Métiers
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> </ul>
Calendrier prévisionnel :	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 8 : Soutenir le développement d'une économie de proximité</b>	
<b>Commission concernée</b>	<b>Economie – Emploi - Formation</b>
<b>Objectifs stratégiques à l'horizon 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner le développement d'une économie de proximité : associations employeuses, artisanat du bâtiment et des services, commerces de proximité, activités libérales...</li> <li>- Contribuer au maintien des services essentiels dans les bourgs et renforcer le tissu commercial en centre urbain</li> <li>- Accompagner la transmission des entreprises et de leurs savoir-faire, prendre en compte la nécessité de la mise en accessibilité</li> <li>- Mettre en œuvre de nouvelles solidarités territoriales inter-entreprises et intersectorielles</li> <li>- Soutenir les actions locales pour le développement de l'emploi et la gestion territoriale des emplois et des compétences</li> <li>- Renforcer l'accompagnement des jeunes et des personnes en difficulté d'insertion</li> </ul>
<b>Actions envisagées par le PETR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les dynamiques initiées par les communautés de communes : opérations concertées de dynamisation du tissu économique local, réduction des friches commerciales</li> <li>- Mettre en place une action territoriale concertée avec les communautés de communes et les chambres consulaires pour la détection et l'accompagnement des projets des entreprises et des créateurs</li> <li>- Prendre en compte la problématique de la transmission (ce qui veut dire repérer et anticiper pour pouvoir accompagner), à mettre en relation avec l'installation et l'accueil de jeunes sur le territoire</li> <li>- Développer les solidarités économiques locales : accompagnement à la qualification et promotion des entreprises du territoire pour encourager l'achat local de proximité et faciliter le recours aux entreprises du territoire</li> <li>- Informer les chefs d'entreprises sur les acteurs de l'insertion-emploi et les dispositifs d'aide à l'emploi, formation, VAE et travailler sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour pouvoir anticiper les besoins de recrutement et de qualification</li> <li>- Renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle et l'engagement des collectivités pour l'insertion (clause sociale des marchés publics)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat (DIRRECTE), Région, Département, UCIAC et associations locales d'artisans-commerçants, MCEF, structures d'insertion
<b>Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Mobilisation de l'ADEFPAT en formation-développement pour expérimenter de nouveaux dispositifs d'accompagnement auprès des entreprises et des associations employeuses</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 9 : Développer les circuits courts alimentaires de proximité</b>	
Commission concernée	<b>Economie – Emploi - Formation</b>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser de nouvelles relations de proximité: entre producteurs, distributeurs locaux, transformateurs et restauration collective, consommateurs et convives.</li> <li>- Accompagner techniquement les différents acteurs de la chaîne pour introduire et mieux valoriser les produits locaux</li> <li>- Mobiliser du foncier pour faciliter l'installation en circuits courts alimentaires (fruits et légumes notamment)</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Embauche d'un-e chargé-e de mission systèmes alimentaires locaux, sous contrat à durée déterminée, pour coordonner et animer l'ensemble de la démarche</li> <li>- Enquête de consommation pour mieux cerner les attentes et l'évolution des comportements d'achat des consommateurs en matière de produits locaux alimentaires et communication sur l'offre locale en direction de l'agglomération albigeoise et de l'ensemble du territoire</li> <li>- Mobilisation et accompagnement des producteurs, des transformateurs, des prestataires pour la mise en marché sur les circuits courts de proximité</li> <li>- Aider les établissements de la restauration collective (gestionnaires-acheteurs et personnel de cuisine) à développer progressivement un approvisionnement régulier en produits locaux</li> <li>- Promouvoir les entreprises qui utilisent et valorisent les produits locaux</li> <li>- Impliquer les Offices de Tourisme dans la promotion de l'offre et la valorisation des produits locaux</li> <li>- Aider les collectivités à mobiliser du foncier pour l'installation en circuits courts (fruits-légumes), afin de faciliter l'installation de jeunes maraîchers qui ne sont pas issus du territoire pour la plupart</li> <li>- Mise en place d'actions éducatives dans les écoles, accueil loisirs ou temps d'activités périscolaires, pour mettre en avant les notions de goût-qualité nutritionnelle des produits frais et locaux</li> </ul>
Partenaires	Etat (DRAF), Région, Département, Agropoint, Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers, ADEART, CPIE du Tarn, Trifyl
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Recrutement d'un-e chargé-e de mission pour le développement des systèmes alimentaires locaux</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 10 : Développer l'économie touristique</b>	
Commissions concernées	<b>Economie –Tourisme – Emploi – Formation Culture et Communication</b>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamiser et professionnaliser le réseau des offices de tourisme en lien avec les prestataires privés</li> <li>- Accompagner les porteurs de projet publics ou privés</li> <li>- Développer les activités de pleine nature et qualifier les itinéraires de randonnée</li> <li>- Mettre en valeur le patrimoine bâti et immatériel</li> <li>- Coordonner la promotion du territoire avec les offices de tourisme locaux et en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des projets des communautés de communes : définition des stratégies locales de développement touristique, qualification des itinéraires de randonnée, mise en valeur du patrimoine, aménagement des sites naturels: baignade en eau vive, points de vue et de sites remarquables ou favorables à la pratique d'activités de pleine nature</li> <li>- Aménagement et équipement des points d'accueil et d'information touristique, d'intérêt communautaire</li> <li>- Aider la création ou la modernisation d'hébergements (gîtes ruraux ou meublés saisonniers, gîtes ou hébergements de groupe, hôtellerie de plein air) et de restauration sur les secteurs stratégiques en déficit</li> <li>- Développement des actions en réseau des Offices de Tourisme du territoire (avec les Grands sites : Albi et Cordes): promotion commune de la destination, développement de nouveaux axes de travail (familles-enfants, produits locaux),</li> <li>- Soutien aux offices de tourisme pour être encore plus efficaces sur l'accueil en séjour en développant leur présence « hors les murs », en particulier lors des événements culturels ou sportifs, qui se déroulent sur leur territoire</li> <li>- Mobilisation des prestataires, sensibilisation de la population au potentiel touristique du territoire, développement des liens avec les acteurs et les événements culturels</li> <li>- Mise en place d'une étude globale de signalisation touristique et montage de programmes d'équipements avec les communautés de communes</li> <li>- Accompagnement des porteurs de projets et des prestataires privés avec les services des communautés de communes et le personnel des offices de tourisme, notamment sur la problématique de l'hôtellerie-restauration...</li> </ul>
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, ATTER, CCI, Chambre d'Agriculture, CDT, CRT, Office de Tourisme d'Albi
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Appui de la chargée de mission du CDT</li> </ul>
Calendrier prévisionnel :	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

### Axe 3 : S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte

Mesure 11 : Encourager la sobriété énergétique et dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments	
Commissions concernées	<p align="center"><b>Climat-Energie Environnement</b>  <b>Habitat-Urbanisme, Aménagement de l'espace</b>  <b>Economie – Emploi – Formation</b>  <b>Services, Santé et Equipements numériques</b></p>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments et des activités</li> <li>- Rendre les collectivités exemplaires en matière de maîtrise de leur consommation d'énergie</li> <li>- Accompagner les particuliers et les acteurs économiques vers la sobriété et l'efficacité énergétique</li> <li>- Mobiliser et accompagner les entreprises du bâtiment pour la rénovation énergétique</li> <li>- Accompagner l'émergence de filières locales pour la rénovation du bâti ancien</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du service CEP (Conseiller en Energie Partagé) pour les collectivités avec la mise en œuvre d'actions groupées et la mobilisation des communautés de communes</li> <li>- Accompagnement des projets de rénovation énergétique des collectivités : études et diagnostics préalables, coordination et assistance à maîtrise d'ouvrage</li> <li>- Création d'une plateforme locale de la rénovation énergétique avec l'embauche d'un conseiller en énergie pour sensibiliser et accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur bâtiment</li> <li>- Accompagner des professionnels du bâtiment pour l'émergence d'une organisation inter-entreprises et la mise en œuvre de chantiers performants</li> <li>- Accompagner la création d'une SCIC locale pour la rénovation énergétique</li> </ul>
Partenaires	Etat (DREAL, DDT), Région, Département, ADEME, Chambre de Métiers
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme TEPCV 2015-2018</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Mise à disposition du Chef de Projet Energie Climat, du Conseiller Energie Partagé pour les collectivités, de l'Ambassadeur de l'Efficacité Energétique</li> <li>- Mise en place d'une plate-forme pour la rénovation énergétique des particuliers et embauche d'un conseiller énergie pour les particuliers</li> </ul>
Calendrier prévisionnel :	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 12 : Mobiliser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable</b>	
<b>Commissions concernées</b>	<b>Climat-Energie Environnement Economie – Emploi – Formation</b>
<b>Objectifs stratégiques à l'horizon 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable : solaire, biomasse, bois-énergie, éolien...</li> <li>- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et l'impact des effluents d'élevage sur la qualité de l'eau</li> <li>- Etudier et expertiser les opportunités de développement de certaines sources d'énergie</li> <li>- Encourager et soutenir les projets d'énergie renouvelable</li> </ul>
<b>Actions envisagées par le PETR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et accompagnement des particuliers, des collectivités et des acteurs économiques pour la production d'énergie renouvelable : communication et promotion des initiatives</li> <li>- Etude d'opportunité et de faisabilité de projets de collectivités, citoyens ou acteurs économiques pour mettre en place des unités de production d'énergie renouvelable : méthanisation, fermes photovoltaïques ou en toiture, projets éoliens</li> <li>- Expérimentation d'unités de production et de valorisation d'énergie renouvelable (biogaz, bois énergie...) mobilisant des acteurs économiques avec l'appui des collectivités locales</li> <li>- Appui à l'émergence de projets citoyens : animation locale de groupes de projets, assistance technique et expertise</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat (DREAL, DDT), Région, Département, ADEME, Chambre d'Agriculture
<b>Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme TEPCV 2015-2018</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Mise à disposition du Chef de Projet Energie Climat</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 13 : Soutenir les initiatives pour le développement d'une économie circulaire</b>	
<b>Commissions concernées</b>	<b>Climat-Energie Environnement Economie – Emploi – Formation</b>
<b>Objectifs stratégiques à l'horizon 2020</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au développement d'une économie circulaire sur le territoire</li> <li>- Initier de nouvelles coopérations entre les entreprises et entre les divers secteurs d'activités</li> <li>- Développer l'emploi local et l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en difficulté</li> </ul>
<b>Actions envisagées par le PETR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les initiatives et étudier les potentialités de développement de l'économie circulaire sur le territoire, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (friperie, épicerie sociale, recyclerie, ressourcerie...)</li> <li>- Sensibilisation et accompagnement des entreprises pour valoriser localement leurs déchets dans la perspective de la création de nouvelles activités et de nouveaux emplois</li> <li>- Participer à des actions de réduction des déchets et d'actions de recyclage : collecte et recyclage des pneus sur les exploitations agricoles, mise en place de lombricomposteurs dans les établissements de restauration collective.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat (DREAL), Région, Département, ADEME, Chambre d'Agriculture, FD CUMA, CCI, Chambre de Métiers, Trifyl, CPIE 81
<b>Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Contrat Unique 2015-2017</li> <li>- Mobilisation du programme TEPCV 2015-2018</li> <li>- Mobilisation du programme Leader 2015-2020</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel :</b>	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

## Axe 4 : Construire un territoire équilibré, solidaire et ouvert

Mesure 14 : Veiller à l'équilibre territorial et renforcer les solidarités	
Commissions concernées	<p><b>Habitat-Urbanisme, Aménagement de l'espace</b>  <b>Economie –Tourisme, Emploi – Formation</b>  <b>Services, Santé et Equipements numériques</b>  <b>Culture et Communication</b>  <b>Climat-Energie Environnement</b></p>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la cohésion et l'équilibre du territoire en prenant en compte les disparités internes de situation et de moyens</li> <li>- Développer de nouvelles coopérations et mutualisations au sein du territoire entre les communautés de communes et entre le PETR et les communautés de communes</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser l'ingénierie du Pôle Territorial sur l'ensemble du territoire en adaptant les moyens au regard de l'ingénierie déjà présente dans les communautés de communes</li> <li>- Mobiliser des dispositifs, répondre à des appels à projet et proposer des opérations globales mutualisées sur l'ensemble du périmètre, en concertation avec les communautés de communes</li> <li>- Soutenir les coopérations entre les communautés de communes du territoire, notamment dans le domaine économique pour promouvoir les zones d'activités et limiter les concurrences internes</li> <li>- Proposer la mise en place de conventions de mutualisation de moyens avec les communautés de communes sur la base d'objectifs partagés</li> <li>- Continuer d'accompagner l'élaboration du Scot du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais pour renforcer les cohésions internes sur la base d'objectifs partagés entre les 3 communautés de communes concernées</li> <li>- Accompagner la mise en place du nouveau schéma de coopération intercommunale</li> </ul>
Partenaires	Etat (DDT), Région, Département, Communautés de Communes du Territoire
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres régulières avec les équipes techniques et les instances de décision des communautés de communes</li> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Mobilisation de l'ensemble de l'équipe technique sur ces objectifs</li> </ul>
Calendrier prévisionnel :	Mise en œuvre et animation : 2015/2020

<b>Mesure 15 : Initier de nouveaux partenariats et coopérations</b>	
Commissions concernées	<b>Climat-Energie Environnement Habitat-Urbanisme, Aménagement de l'espace Economie – Emploi – Formation Services, Santé et Equipements numériques</b>
Objectifs stratégiques à l'horizon 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initier de nouvelles coopérations avec la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois</li> <li>- Renforcer la cohérence des politiques publiques au niveau du bassin d'emploi</li> <li>- Ouvrir le territoire à de nouvelles coopérations avec les territoires voisins</li> </ul>
Actions envisagées par le PETR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le lien entre les 2 SCoT qui concerne le territoire et le SCoT voisin du Gaillacois sur les problématiques habitat-logement, déplacements, services et zones commerciales, etc...</li> <li>- Participer au Comité d'Orientation Stratégique et de Programmation organisé par la Région à l'échelle de la Zone d'Emploi d'Albi-Carmaux-Gaillac pour faire le lien avec les orientations et les projets de l'agglomération et du PETR du Gaillacois</li> <li>- Travailler sur les articulations possibles entre le plan climat énergie territorial de l'agglomération avec celui du PETR, notamment sur la question de l'optimisation des transports et déplacements, ainsi que pour l'émergence de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable.</li> <li>- Développer le partenariat avec l'Office de Tourisme d'Albi pour la promotion commune du territoire, en sachant que la compétence tourisme va bientôt être transférée à la Communauté d'Agglo</li> <li>- Impliquer la Communauté d'Agglomération dans la démarche de valorisation et de développement systèmes alimentaires locaux : promotion de l'offre locale, étude consommation sur l'agglo et le PETR</li> </ul>
Partenaires	Etat, Région, Département, Communautés de communes du territoire, Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Dispositifs mobilisés et moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation du Conseil de Développement et des commissions concernées</li> <li>- Mobilisation de l'ensemble de l'équipe technique sur ces objectifs</li> </ul>
Calendrier prévisionnel :	Mise en œuvre et animation : 2015/2020